

ANNEXE 3

Salariés

Documents à présenter lors de l'inscription

- Dernière fiche de salaire mensuelle des deux parents
- « Formulaire de renseignements pour le calcul de pension » remis par l'institution
- Attestation de l'employeur du taux d'activité, si celui-ci n'est pas indiqué sur la fiche de salaire
- En cas de salaire variable, une moyenne des 3 derniers salaires sera effectuée et annualisée
- Les personnes versant ou recevant une pension alimentaire devront présenter une copie du jugement attestant du montant de la pension versée ou reçue ainsi que de la date d'application
- Les personnes célibataires, séparées ou divorcées ne percevant aucune pension alimentaire, devront remplir le formulaire « Attestation sur l'honneur »
- Copie de la carte Gigogne (à partir de 3 enfants) afin de bénéficier d'une réduction de CHF 10'000.- sur le revenu total
- L'institution se réserve le droit de demander tout document supplémentaire afin de lui faciliter l'établissement du prix de pension

Documents à présenter en début de chaque année civile

- Certificat de salaire annuel pour le calcul de la pension définitive
- Fiche salaire mensuelle des deux parents (janvier ou février)
- Formulaire de renseignements (fourni par la crèche)
- Attestation de l'employeur du taux d'activité si celui-ci n'est pas indiqué sur la fiche de salaire

Si les revenus nets sont au-dessus du maximum (CHF 178'001.-), il est uniquement demandé les attestations de l'employeur du taux d'activité.

Indépendants

Documents à présenter lors de l'inscription

- Dernier bilan et compte de résultat
- Dernière déclaration fiscale attestant des revenus de l'année précédente certifiés conforme par l'Administration fiscale cantonale
- Dernier bordereau fiscal
- Attestation justifiant du taux d'activité
- L'institution se réserve le droit de demander tout document supplémentaire afin de lui faciliter l'établissement du prix de pension

Documents à présenter chaque année

- Bilan et compte de résultat
- Déclaration fiscale de l'année précédente
- Attestation justifiant du taux d'activité

Le présent règlement a été approuvé par la Ville de Lancy le 17 août 2018.